

ADHÉREZ AU SICP EN 2024

C

hers collègues,

En ce début d'année 2024, nous nous tournons vers vous pour vous proposer d'adhérer ou vous inviter à renouveler votre adhésion au SICP.

Donnée peu connue même de nos propres adhérents, plus de 85% des ressources du **SICP** proviennent des cotisations. Si les salaires de nos 3 détachés (2 CCD 1 PATS) sont pris en charge par l'administration, tout le reste des frais est supporté par le budget de la structure. C'est donc vous qui la faites entièrement vivre, dans un esprit collectif, et osons même mutualiste : tout comme nous réglons notre mutuelle même quand nous ne sommes pas malades, les commissaires dans leur très grande majorité cotisent syndicalement même les années où ils n'attendent aucun événement particulier de carrière. Ils le font parce qu'ils veulent que perdure une structure capable de les défendre quand, tôt ou tard, ils en auront besoin.

Nous cotisons en effet au **SICP** en espérant trois grands types d'actions : la défense collective du corps, la défense individuelle des adhérents, la défense, lorsque c'est nécessaire, de l'institution.

Au cours de l'année écoulée, nous avons mis toutes nos forces dans ces batailles.

Nous avons négocié pied à pied avec l'administration pour vos avancements, vos mutations, votre positionnement post réforme(s), plus rarement heureusement pour vos problèmes disciplinaires. Nous avons tout fait pour rester fidèles à notre réputation, celle d'un syndicat qui suit individuellement et personnellement ses adhérents.

Pour le corps, nous avons fait progresser des dossiers indemnitaires et statutaires comme l'ICL ou la prime OPJ, et nous sommes battus pour qu'un dispositif cohérent soit adopté pour les Jeux Olympiques. Le travail restant à accomplir en 2024 et au-delà reste énorme : tous les dispositifs indemnitaires et une partie du statutaire devront être repensés en fonction certes des réformes intervenues, mais également de la transposition des nouvelles grilles de l'encadrement supérieur de l'Etat que nous appelons de nos vœux.

Vous l'aurez compris, nous aurons encore besoin en 2024 d'un syndicalisme fort et indépendant, qui ne sera certes pas en guerre avec l'administration, mais pas inféodé non plus. En réglant vos cotisations, vous nous donnerez les moyens et la légitimité nécessaires pour avancer.

Vous trouverez en pièce-jointe notre bulletin d'adhésion 2024. Il comporte trois nouveautés :

- une hausse raisonnable des cotisations. Ce sera la deuxième en 18 ans d'existence, que vous comprendrez aisément vu l'évolution globale du coût de la vie. Afin de vous rassurer, sachez que nous nous sommes comparés : nos cotisations restent très basses pour un corps de cadres supérieurs, d'autant, rappelons-le, que **66%** nous est remboursé chaque année par l'Etat via l'impôt sur le revenu;

- une possibilité, pour ceux qui le souhaitent, d'adhérer au prélèvement automatique. Ce mode de paiement, commun dans les syndicats de CEA et d'officiers, n'avait pas été expérimenté jusqu'ici. Nous allons le faire cette année, en visant ceux d'entre nous qui, tout en étant des fidèles, préfèrent s'épargner la corvée d'y penser et de régler. Ce règlement prend la forme d'un prélèvement annuel, avec une démarche très simplifiée (vous signez le mandat, nous gérons le reste), et il est évidemment résiliable facilement à tout moment. Si vous souhaitez en bénéficier, indiquez-le-nous par courriel (secretariat@commissaires.fr), nous vous ferons parvenir le document à compléter ;

- enfin, dans le cadre de notre affiliation à la CFE-CGC, à laquelle appartiennent aussi Alliance Police Nationale et Synergie-Officiers, nous vous ferons bénéficier cette année du programme **Alliance Avantages**, qui est une sorte de comité d'entreprise syndical, négociant de nombreuses réductions ou événements privés pour l'ensemble des adhérents. Souvent mieux positionné que les deux "CE" du ministère de l'Intérieur, il a aussi l'avantage de proposer, en plus des produits traditionnels (sorties, vacances...) des réductions sur les achats du quotidien (par exemple sur les courses dans les supermarchés, les entretiens de véhicule ou les jouets avant Noël). À la suite de vos adhésions, nous vous communiquerons individuellement vos identifiants de connexion pour bénéficier en toute autonomie de vos réductions diverses. Une fois que vous l'aurez essayé, nous vous laisserons revenir vers nous au cours de l'année pour nous donner vos premières impressions sur ce dispositif qui s'étoffe de nouveaux partenaires régulièrement.

Nous comptons sur vous, et vous rappelons à toutes fins utiles nos coordonnées pour toute question ou suivi individuel :

Olivier BOISTEAUX 0699531717 olivier.boisteaux@commissaires.fr

Tristan COUDERT 0783444339 tristan.coudert@interieur.gouv.fr

Jean-Paul MEGRET 0669491717 jean-paul.megret@interieur.gouv.fr

Bien à vous toutes et tous,

L'équipe du SICP



4, rue Blanche - 95230 SOISY-SOUS-MONTMORENCY

09 87 10 75 63

secretariat@commissaires.fr

www.commissaires.fr

@SICPCommissaire

@SICPcommissaires